REGLEMENT

TROPHEE SPRING JUMP

2023

VERSION DU 04/01/2023

Table des matières

PREAMBULE 3

TROPHEE SPRING JUMP 3

1. Disciplines 4
2. Engagements 4
3. Qualification 4
4. Conditions de participation 4
5. Programme 4
6. Remises des prix 5
7. Réclamation 5

Préambule

Le domaine équestre du Poët crée Le Trophée Spring Jump, un challenge Poney et Club

Ce challenge a pour objectifs :

- De mettre en valeur les concours poney et club dans la région
- De préparer les jeunes cavaliers aux circuits régionaux et nationaux

TROPHEE SPRING JUMP

Ce Trophée Spring Jump, est réservé aux cavaliers titulaires d'une licence club compétition, comme il est précisé dans l'art 4.1A du règlement général.

Chaque cavalier ne peut prétendre qu'à un seul titre de vainqueur avec la même monture.
Ce même cavalier peut concourir dans d'autres épreuves avec une monture différente.
Le cavalier peut concourir avec différents chevaux. Le meilleur résultat de chaque étape sera pris en compte pour le classement final.

Un cavalier doit participer au moins à 2 étapes, dont la finale. La participation à la finale est obligatoire, pour prétendre au classement final.

En cas d'égalité, le résultat sur l'étape finale départagera les cavaliers ex-aequo.

1. DISCIPLINES

CSO 1ère étape le 12/03/2023 : concours N° **2392348**
CSO 2ème étape le 02/04/2023 : concours N° **2386386**
CSO 3ème étape - Finale le 14/05/2023 : concours N° **2394049**

2. ENGAGEMENTS

CSO 1ère étape : clôture le Lundi 6 mars 2023.
CSO 2ème étape : clôture le Lundi 27 mars 2023.
CSO 3ème étape : clôture le Lundi 8 mai 2023.

3. QUALIFICATION

Pas de condition de qualification particulière, autre que celles stipulées dans les règlements FFE.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour assurer à l'ensemble des cavaliers un passage dans les meilleures conditions, les concours seront limités à la journée.

5. PROGRAMME

CSO

Déroulement
Le trophée se court sur les trois manches désignées ci-dessus.
La participation aux trois manches n'est pas obligatoire.
L'ordre de départ sera disponible sur le site officiel de la FFE ainsi qu'aux différents points d'affichages sur le terrain de concours.

Classement par étape :
Chaque étape sera récompensée sur la base du règlement FFE en vigueur.

Classement final :
Un classement final cumulant les points acquis sur chaque étape désignera le couple vainqueur qui sera récompensé par les partenaires du Trophée Spring Jump lors de la finale.

Le classement se fait par attribution des points aux couples selon le barème ci-dessous.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués de la façon suivante :

1er : 13 points	7ème : 7 points
2ème : 12 points	8ème : 6 points
3ème : 11 points	9ème : 5 points
4ème : 10 points	10ème : 4 points
5ème : 9 points	11ème : 3 points
6ème : 8 points	A partir du 12ème : 2 points

Abandon et élimination : 1 point

Coefficients:
1ère manche 12 mars coefficient 1
2ème manche 2 avril coefficient 2
3ème manche 14 mai coefficient 1

Le classement provisoire à l'issue de la seconde manche sera disponible sur le site internet du Domaine Equestre du Poët : https://www.domaine-equestre-poet.com, 48h après la fin de la manche.

6. REMISES DES PRIX

Remise des prix par étape :
La présence du cavalier en tenue est obligatoire.

Remise des prix finale :
La présence du cavalier à cheval et en tenue est obligatoire.
La présence du coach ou de son représentant en tenue correcte est obligatoire.

7. RECLAMATION

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours ou le challenge, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement (classement, etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Domaine Equestre du Poët qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de la commission sont sans appel.